

CAS DOLITEX

La société DOLITEX établit pour chaque trimestre des prévisions ; elle vous fournit le bilan au 30 septembre N et des données prévisionnelles du quatrième trimestre de l'exercice N pour élaborer les budgets de synthèse : le budget de trésorerie, le compte de produits et charges et le bilan prévisionnels.

* Bilan de DOLITEX au 30 septembre N (en DH)

ACTIF	Montant	PASSIF	Montant
ACTIF IMMOBILISE	320 000	FINANCEMENT PERMANENT	510 000
		. Capitaux propres	410 000
ACTIF CIRCULANT (H. trés.)	228 000	. Emprunts auprès des E.C	100 000
. Stocks de marchandises	48 000		
. Clients	108 000	PASSIF CIRCULANT (H. trés.)	63 600
. Etat (Acomptes sur I.S)	30 000	. Etat (TVA due)	7 300
. Autres débiteurs	42 000	. Organismes sociaux	4 300
		. Autres créanciers	52 000
TRESORERIE-ACTIF	25 600		
. Banque	23 000	TRESORERIE-PASSIF	0
. Caisse	2 600		
TOTAL	573 600	TOTAL	573 600

* Données prévisionnelles pour le quatrième trimestre N :

. Budget des ventes (H.T)

- Octobre : 65 000 DH
- Novembre : 70 000 DH
- Décembre : 75 000 DH

Ces ventes sont effectuées la troisième semaine du mois et soumises au taux de T.V.A de 20 % . Les clients règlent 30 % au comptant, le solde à 30 jours.

. Budget des achats (H.T)

- Octobre : 52 000 DH
- Novembre : 50 000 DH
- Décembre : 62 000 DH

Ces achats sont effectués la deuxième semaine du mois et soumis au taux de T.V.A de 20 % . Les fournisseurs seront payés 25 % au comptant, 25 % à 30 jours et 50 % à 60 jours.

. Budget des investissements

La société DOLITEX prévoit d'acquérir un matériel de bureau en octobre pour un montant de 42 000 DH T.T.C (Taux de T.V.A. : 20 %) . Le règlement se fera 50 % au comptant, 50 % à crédit payable en janvier N + 1.

. Budget des autres charges

- Les salaires mensuels s'élèvent à 18 000 DH et sont réglés à la fin de chaque mois. Les charges sociales représentent 25 % du montant des salaires et sont payées le mois suivant.
- Les autres charges externes de 9 000 DH (H.T) par mois soumises à la T.V.A. de 20 % sont réglées le mois même.
- Les autres charges de l'exploitation de 9 500 DH par mois (non soumises à la T.V.A.) sont réglées le mois même. Elles comprennent des dotations aux amortissements mensuelles de 8 000 DH.

*** Renseignements complémentaires :**

- Les créances clients au bilan seront encaissées 50 % en octobre, le reste en novembre .
- Les autres débiteurs au bilan régleront en octobre.
- L'emprunt au bilan, d'une durée de 5 ans, a été contracté au début de janvier N. Il fait l'objet d'un remboursement annuel (intérêts et amortissements) à partir de janvier N+1.
- Les organismes sociaux du bilan seront payés en octobre.
- Les autres créanciers au bilan seront payés en novembre.
- Le quatrième acompte sur l'I.S. de 10 000 DH sera versé en décembre.
- Le stock de marchandise est prévu à 7 000 DH au 31 décembre.
- Pour la T.V.A, la société est soumise au régime de débits. La déclaration et le paiement de la T.V.A. sont mensuels.

Travail demandé :

- 1) Présentez, pour le quatrième trimestre N, le budget de trésorerie mensuel (en donnant le détail des encaissements et des décaissements de chaque mois) .
- 2) Présentez le compte de produits et charges et le bilan prévisionnels (avant I.S) au 31 décembre N .